

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
À l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous Préfecture  
Le : 21/03/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
21/03/2025

L'an 2025, le 6 mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/02/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/02/2025.

**Présents :** Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. LANGLOIS Jean-François, Mme GUESDON Denise.

**Pouvoirs :** M. CARBONNIER Christophe à Mme GUESDON Denise

**A été nommé secrétaire :** M. DUFOUR Christian

N° 2025\_D\_03

### NOUVELLE CONVENTION PRESTATION RETRAITE CDG45

Vu la délibération n°2024-49 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 28 novembre 2024, définissant son domaine d'intervention dans la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite.

Le maire rappelle que la commune adhère déjà à la prestation retraite du Centre de Gestion. Les dernières réformes de retraite imposent aux collectivités une gestion plus approfondie des comptes individuels retraite, ces dispositions provoquent une surcharge de travail au sein des services de la collectivité. Le service retraites du Centre de Gestion a la possibilité d'aider la collectivité territoriale adhérente au service en contrôlant les dossiers dans le cadre d'une délégation de gestion sur la plateforme multicompte Pep's de la Caisse des Dépôts et Consignations et en accompagnant les actifs dans leur démarche dans le cadre d'un accompagnement personnalisé retraite (APR). La collectivité doit simplement remettre au Centre de Gestion les justificatifs nécessaires au contrôle de leurs dossiers et à l'établissement de l'accompagnement personnalisé retraites.

Pour la bonne exécution de ces missions, le Centre de Gestion propose cette mission facultative complémentaire par la mise en place de convention avec les collectivités qui souhaitent que la mission retraite soit assurée par le centre de gestion.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'ADHÉRER** à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
- **DE CONFIER** au service retraites du Centre de Gestion de la Gironde la délégation de gestion sur la plateforme Pep's (dénommée accès multi-compte) pour la gestion des dossiers des agents CNRACL et l'accompagnement personnalisé retraites (APR) pour les actifs CNRACL qui sont à moins de 5 ans de l'âge légal de la retraite

République Française  
Département LOIRET  
Commune de Grangermont

Envoyé en préfecture le 21/03/2025  
Reçu en préfecture le 21/03/2025  
Publié le 21/03/2025  
ID : 045-214501595-20250306-2025\_D\_03-CC



- **D'AUTORISER** le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, 06/03/2025  
Le Maire,  
Stéphanie GOFFINET

Le Secrétaire de séance  
Christian DUFOUR

